



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# Construction du futur Plan Stratégique National PAC France

**Claire Brennetot**

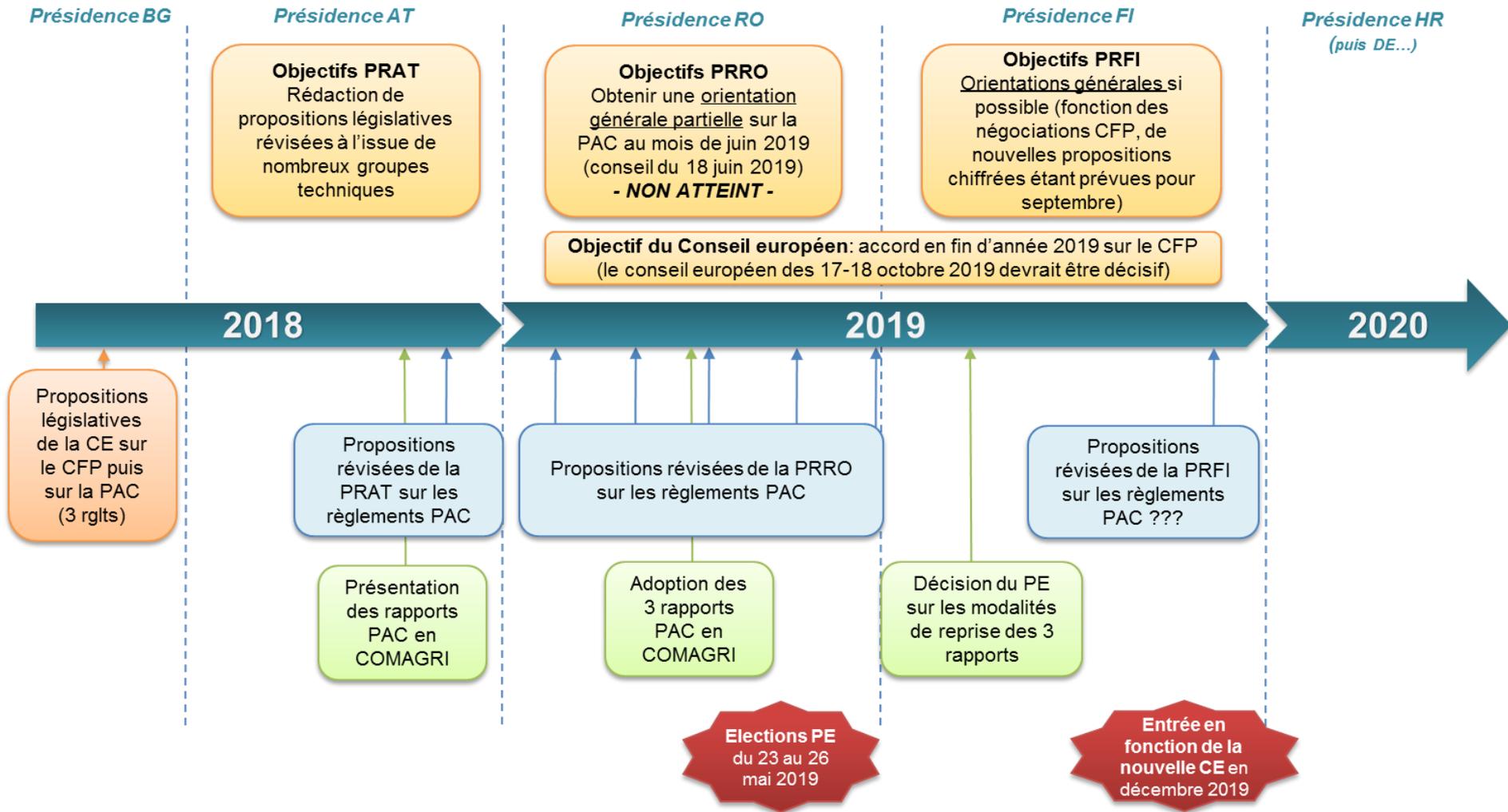
**Ministère de l'Agriculture et de  
l'Alimentation, DGPE**

**13 novembre 2019, Blanquefort**

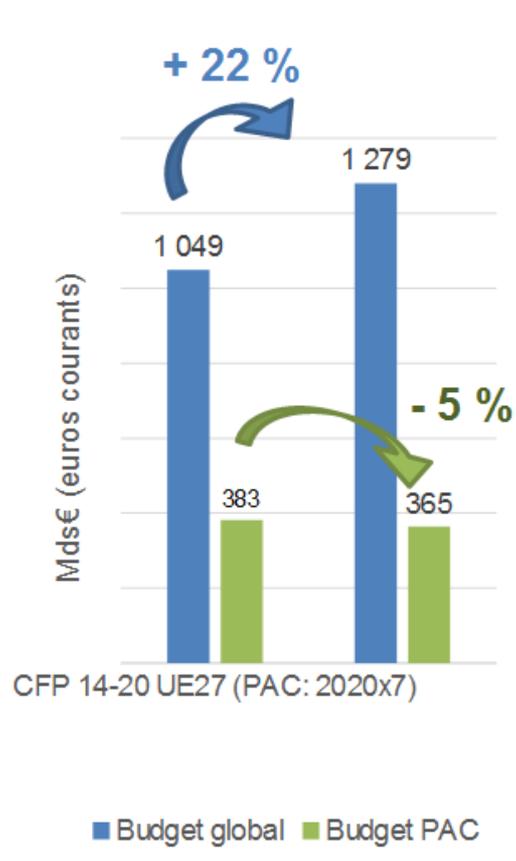
# 1. PAC 2020 : éléments clefs au niveau européen



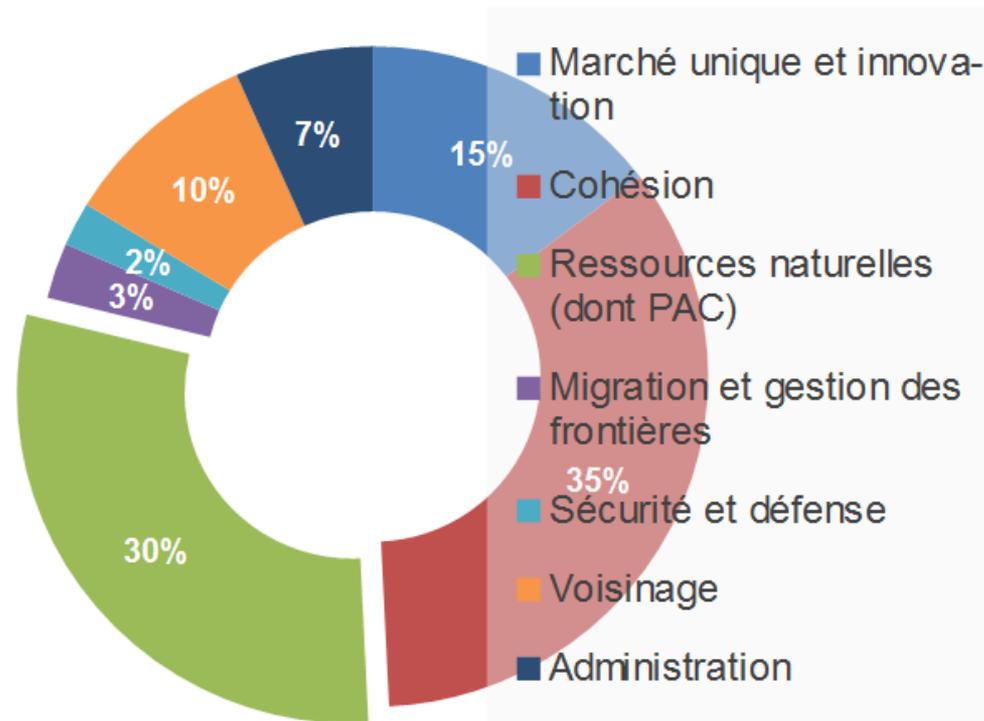
# Calendrier européen



# Proposition Commission futur CFP



## Proposition de CFP 2021-2027



→ Pour la France, le budget PAC passerait de 9,1Mds€/an à 8,35Mds€/an en moyenne sur la période.

**La France défend le maintien du budget PAC à son niveau actuel UE-27.**

# 3 règlements dont l'entrée en vigueur est reportée d'un an



## PROPOSITIONS LEGISLATIVES POUR LA PAC POST-2020

COM(2018) 392

Proposition de règlement établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune – **Plans Stratégiques PAC**

COM(2018) 393

Proposition de règlement relatif au **financement, à la gestion et au suivi** de la politique agricole commune

COM(2018) 394

Proposition de règlement modifiant les règlements (UE) No 1308/2013 (OCM) et (UE) No 1151/2012, (UE) No 251/2014, (UE) No 228/2013 et (UE) No 229/2013

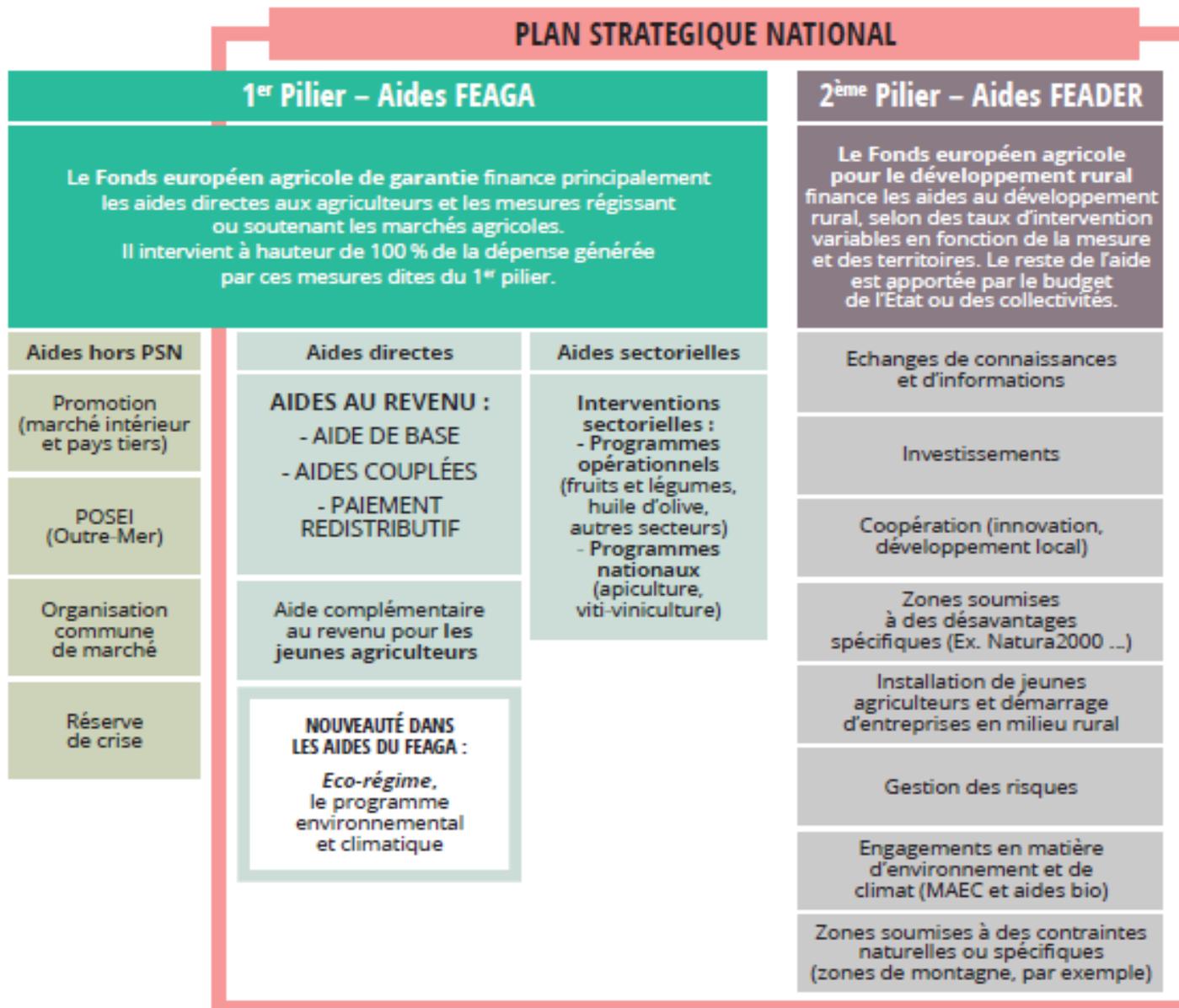
Proposition de la  
Commission

**Règlements de  
transition  
prévoyant une  
entrée en  
vigueur de la  
réforme PAC au  
1<sup>er</sup> janvier 2022,  
soit 1 an de  
transition**

# 2. Plan Stratégique National PAC

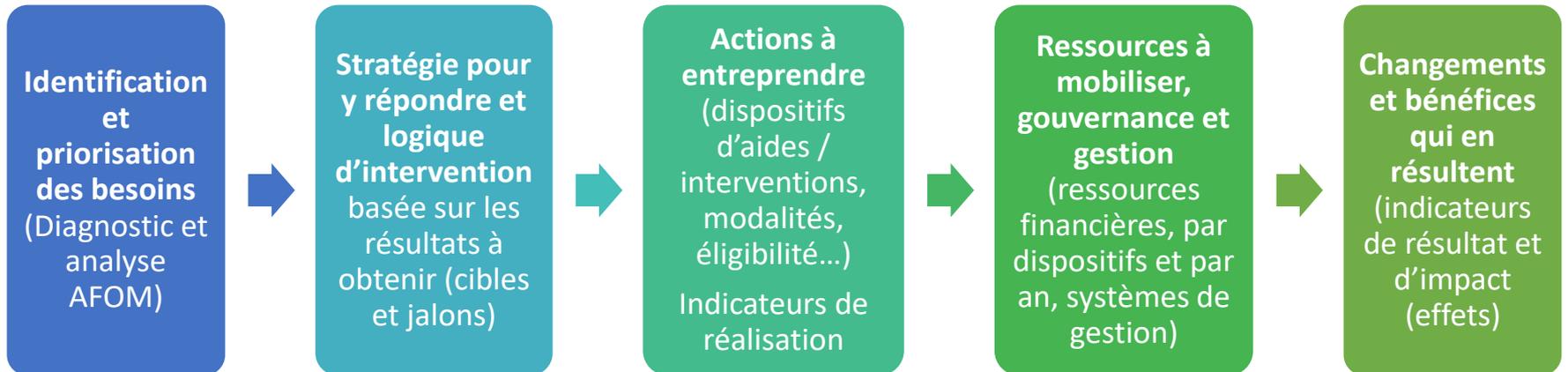


# Champ du futur Plan Stratégique National PAC



# Conception du PSN

- **L'Etat et les Régions co-construisent** le futur PSN PAC de la France
- **Un document unique** par Etat-Membre
- **La logique d'intervention :**

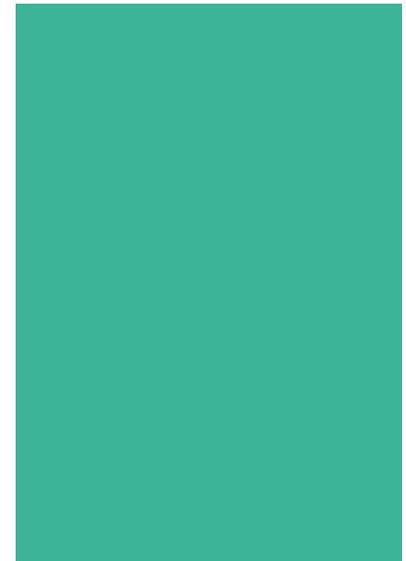


- Un document stratégique mais un niveau de précision et de nombreuses justifications des choix à anticiper

# Rétroplanning : application au 1er janvier 2022

- 
- **Fin 2021 au plus tard : PSN France validé** par la Commission
  - 2021 : négociation du PSN France avec la Commission et mise en place des systèmes de gouvernance et d'information
  - **Fin 2020 : transmission du PSN France à la Commission**
  - 2<sup>ème</sup> semestre 2020 : Finalisation des concertations, saisine de l'autorité environnementale et du public, versions affinées du PSN
  - **Eté 2020 : 1<sup>ère</sup> version du projet de PSN France**
  - **1<sup>er</sup> semestre 2020** : définition de la stratégie d'intervention sur la base des besoins priorités : choix des mesures, allocations financières, cibles et jalons (réalisations, résultats), gouvernance et gestion
- Débat public (CNDP)**, concertation Etat, Régions, Parties prenantes
- Janvier 2020 : Démarrage de l'évaluation ex-ante (externe)
  - **Jusqu'à fin 2019** : élaboration du diagnostic et identification des besoins (Etat, régions, Parties prenantes) pour finalisation fin décembre

# 3. Diagnostic PSN PAC



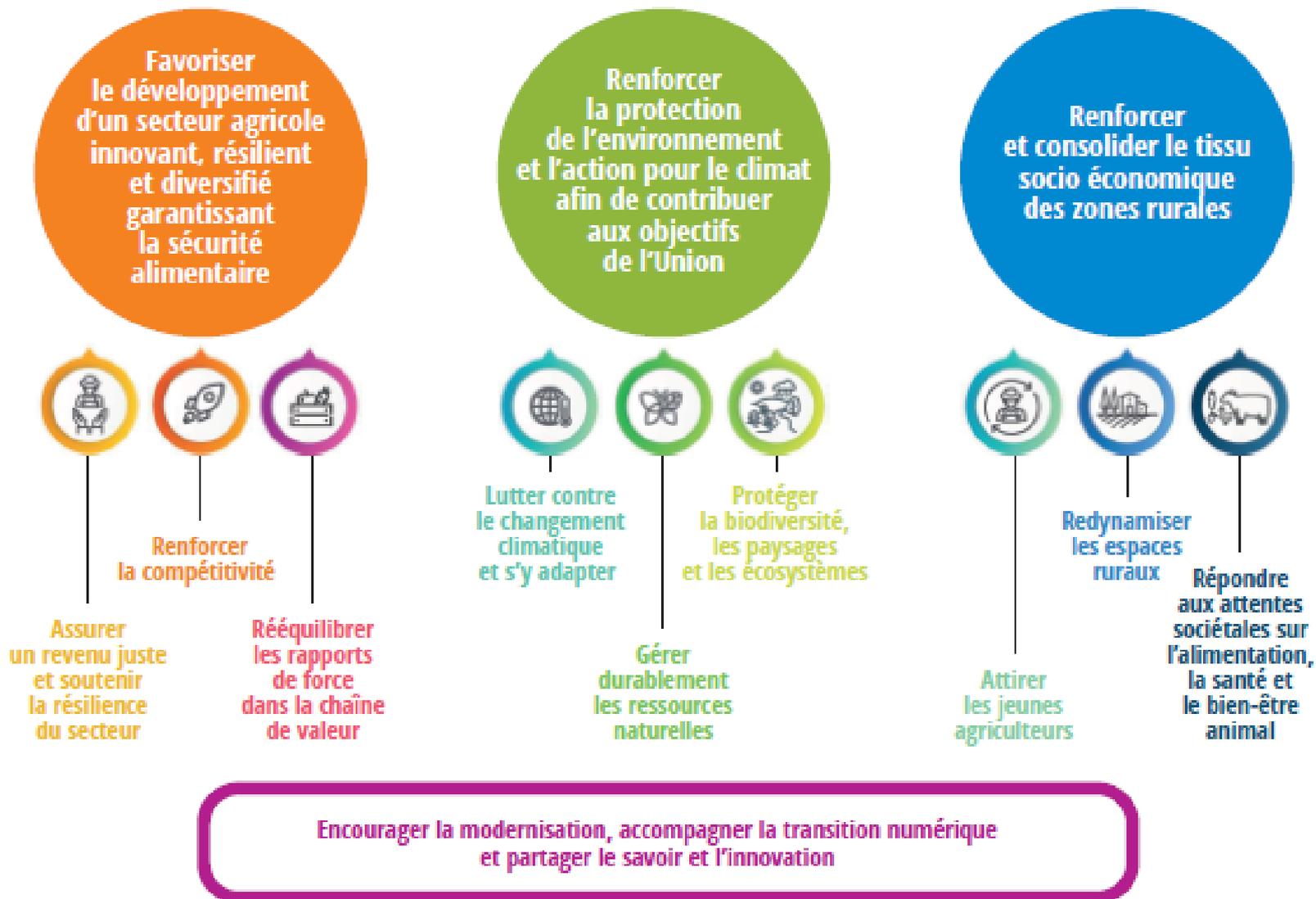
# Méthode de travail en commun Etat-Régions

- **1 Projet de diagnostic national** = base de travail Etat
- **Enrichissement** par :
  - **Travaux en Région**, avec les partenariats locaux (jusqu'au 15/11)
  - **Diagnostic spécifique outremer** en parallèle
  - **Concertation avec les parties prenantes** nationales sur le projet national
    - Réunions thématiques : 07/11 – 14/11 – 20/11
- **Décembre : synthèse** Etat-Régions pour proposer un diagnostic complet et partagé fin 2019

# Un exercice cadré par la Commission européenne

- Une **méthode unique pour tous les Etats** membres
- **Diagnostic par objectif** (9 OS + 1 OT) comprenant :
  - 1-Etat des lieux du secteur
  - 2-Tendances futures
  - 3-Influence de la PAC et leçons des expériences antérieures
  - 4-Facteurs externes à la PAC contribuant aux évolutions
- Utilisation obligatoire de tous les **indicateurs de contexte UE**
- Une **grille AFOM** par Objectif
- Une **liste des besoins** par objectif (**PAC et hors PAC**)

# Les objectifs à poursuivre



# 3. Avancement des travaux



# Ce qui est fait



## Position de la France pour la négociation de la PAC 2020

Décembre 2018

- **Position française pour la négociation européenne : décembre 2018**

La souveraineté alimentaire constitue un élément clé de la souveraineté européenne. La politique agricole commune contribue à la réalisation de cet objectif, dont la croissance démographique mondiale, associée aux aléas de production induits par le changement climatique, confirme toute l'actualité. La PAC doit favoriser l'accès pour tous à une alimentation saine, durable et de qualité. La mondialisation des échanges, les crises économiques ou sanitaires, liées au dérèglement climatique, la préservation de la biodiversité s'imposent comme des enjeux que la nouvelle PAC doit prendre en compte.

Principale politique intégrée, la PAC a participé à la construction européenne dont elle reste un symbole ; la négociation sur la PAC2020 ne doit pas conduire à un affaiblissement des mécanismes communs garants du bon fonctionnement du marché intérieur. Pour toutes ces raisons, la France défend une PAC forte au service d'une Europe forte.

Plus qu'auparavant, la nouvelle PAC devra accompagner la transformation des secteurs agricole, agro-alimentaire et forestier européens. Les États généraux de l'alimentation ont mis en évidence que les consommateurs étaient attachés à un niveau élevé de sécurité sanitaire et de qualité, de traçabilité des produits et d'une meilleure information et d'une transparence accrue sur les modes de production des denrées alimentaires. Dans un monde plus concurrentiel du fait de la mondialisation des échanges, il s'agit d'offrir aux agriculteurs les moyens de s'adapter à cette demande sociale. La PAC doit offrir aux agriculteurs les moyens de dégager une rémunération permettant de réaliser leur transition. Sur le plan environnemental, les services non marchands rendus par l'agriculture et la forêt doivent être mieux rémunérés, tandis que le soutien sera conditionné au respect de règles minimales.

La nouvelle PAC doit aussi incarner une Europe qui protège, les agriculteurs comme les consommateurs. A ce titre, elle doit continuer à exercer ses missions de régulation, à un moment où les aléas augmentent, tout comme elle doit soutenir la résilience des systèmes agricoles et le développement des territoires ruraux, notamment les plus fragiles ou les plus éloignés.

Pour être mieux comprise, elle doit enfin être plus lisible et plus simple. Symbole d'une Europe forte et unie, qui tout à la fois accompagne les innovations, prépare l'avenir, protège contre les risques et assure la solidarité entre ses membres, la PAC pourra ainsi recueillir l'adhésion de tous les citoyens européens.

Position de la France pour la négociation de la PAC 2020 - Décembre 2018 - Page 1

- **Des échanges réguliers Etat-Régions**  
Comités techniques et Comités Etat-Régions

- **Diagnostic : base de travail 'Etat' préalable à la concertation => A finaliser ensemble pour fin 2019**

# En cours au niveau national

Calendrier : oct-déc 2019

- **Phase 1 de la concertation** : diagnostic et identification des besoins

39 structures conviées

Co-présidence Etat-Régions des travaux

- **Préparation du débat public** obligatoire en lien avec la Commission nationale du débat public
- Choix de l'évaluateur ex-ante

# Ce qui reste à faire...

- **Concertation phase 2 : 1<sup>ère</sup> moitié 2020**

## **Elaboration de la stratégie d'intervention**

Priorisation des besoins / Définition des interventions / Fixation des cibles et jalons/ Financements / Modalités de gouvernance et de gestion

## **Débat public et réponse**

- **Rédaction 1<sup>er</sup> projet PSN - été 2020**
- **Evaluation environnementale (+ avis du public)**
- **Transmission PSN à la Commission fin 2020**
- **Mise en place des systèmes de gestion et d'information**
- **Négociation du PSN avec la Commission : 2021**

NEGOCIATION EUROPEENNE CONTINUE AU CONSEIL,  
INFLUENCE AU PARLEMENT, TRILOGUES, ET TRAVAIL  
BILATERAL AVEC LA COMMISSION



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

Merci de votre attention